



# 11ème RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ-BEARN

5-6-7 Août 2011

REGLEMENT PARTICULIER



CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES TOUT-TERRAIN

## CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS 11

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** 

11 Juillet 2011

29 JUILLET 2011 minuit

MISE A DISPOSITION DU LIVRE DE BORD (ROAD-BOOK) à ORTHEZ

DUMONT AUTOMOBILES, 1 Rue Saint-Gilles à ORTHEZ

LUNDI 1er AOUT 2011 à partir de 9HOO

VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ET DES VOITURES

à la Place du Foirail à ORTHEZ

**VENDREDIS AOUT 2011** 

17HOO à 21h30

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

VENDREDI 5 AOUT 2011 à 21h00 PC COURSE Salle Pierre SEILLANT

A ORTHEZ

Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures de départ

de la 1ère étape :

VENDREDI 5 AOUT 2011 à 22h00

Au PC COURSE et parc fermé.

Briefing des pilotes SAMEDI 6 AOUT 2011 à 06H45

devant le Parc fermé d'ORTHEZ

Départ de la 1ère Etape SAMEDI 6 AOUT 2011 à 07H45

Arrivée de la 1ère Etape SAMEDI 6 AOUT 2011 à partir de

18H48

Publication des résultats partiels provisoires de la 1ère étape

et de l'ordre des départs de la 2ème étape

SAMEDI 6 AOUT 2011

au PC et au Parc Fermé d'ORTHEZ

30' après l'entrée en Parc Fermé

du dernier concurrent,

Départ de la 2ème Etape DIMANCHE 7 AOUT 2011 à 07H45

Arrivée du Rallye DIMANCHE 7 AOUT 2011 à partir

de 16H23

Publication du résultat final provisoire : 30' après l'entrée en Parc Fermé

du dernier concurrent, au PC de la course et au parc fermé. Il devient définitif 30' après l'affichage des résultats et approbation par le collège

des commissaires sportifs.

REMISE DES PRIX DIMANCHE 7 Août 2011 à 18h30

Salle des Fêtes de STE SUZANNE

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASAC BASCO-BEARNAIS organise le 11ème RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ BEARN les 5-6 et 7 août 2011 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA no

2011

Comité d'organisation: Organisateur Technique : ECURIE ORTHEZ & EARN Maurice MELIANDE, Jacques DUMONT Co-Présidents

Organisateur Administratif: ASAC Basco-Bearnais Joël DO VALE Président

ERMIS D'ORGANISATION

DATE ....\. \_...Qb...t.\....

Permanence du Rallye:

Jusqu'au 4 Août Au siège de l'ASA à U- Tél: 05 59 27 31 89

5Août Vérifications ORTHEZ: 06 08 68 39 56

5-6-7 Août Salle Pierre SEILLANT (ORTHEZ): Tél: 05 59 67 22 41

Portable 06 08 68 39 56

Organisateur Technique : ECURIE ORTHEZ BEARN – BP 403-64304 ORTHEZ:

Jacques DUMONT: 05 59 69 0110 (HB) ou 06 82 57 88 94

Maurice MELIANDE: 06 82 16 14 00

1.1P Officiels

Observateur F.F.S.A. RIOUX Dominique Licence no 14770/1501

Président du Collège des C.S. LABEYRIE Jean-Claude. Licence no 1996/1009 Commissaires Sportifs : HOUSSAT-BORDENAVE B. Licence no 35441/1003

BOURDET Gérard Licence no 9712/1003

Stagiaire LAXAGUE Erwann Licence n°165605/1003

Directeur de Course : HULOT René-Jean Licence no 7288/1003

Directeurs de Course adjoints PC CHOLET Philippe Licence no 7649/1003

MONNIER Sylvie Licence no 9968/1307 BEGARIE Jean Licence no 2400/1009

Directeurs de course ES LUCAS Gilbert Licence no 12948/1422

SOULAS Colette Licence no 10609/1003 PAINVIN Dominique Licence no 7706/1003

OC Stagiaire PELISSIE Michel Licence no 147969/1003

OC Voiture Tricolore MONNIER Sylvain Licence no 9636/1307

OC Voiture Intermédiaire (0 B) ARANJO Damien Licence no 14194/1003

CS Voiture DAMIERS DABADIE Christine Licence no 7679/1003

Commissaire Technique responsable: LARQUEY Serge Licence no 8454/1006

Commissaires Techniques : VERRON Sébastien Licence no 46757/1714

COUSTE Jean-Michel Licence no 13305/1003 FANGOUSE Michel Licence no 6939/1003 SOULAS Jacques Licenceno 10613/1003 PRETOT Jean-Louis Licence no 47492/1003 AYRAL Jean-Claude Licence no 1536/1003

Chronométreur responsable : SAINT-JEAN Jean-Marie Licence no 1054/1003

Chargés des Relations avec les Concurrents VALIBOUZE Patrick Licence no 170664/1003

DEVEAU Sandrine Licence no 122228/1003 DOYEN Sylvie Licence no 154219/1422

Juges de fait VIGNERTE Jean-Pierre Licence no 7647/1003

CABRERO Karine Licence no 139977/1003

Chargé des relations avec la presse : MOULIA Jean-François

# 1.2P Eligibilité

## Le 11ème RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ-BEARN compte pour:

Le Championnat de France des rallyes Tout-Terrain

Le Trophée rallye 4X4

Le Challenge rallye 2.roues motrices.

Le Trophée des copilotes

Les Challenges du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

Le Championnat automobile du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine.

#### 1.3P Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

# VENDREDI 5 AOUT 2011 Place du Foirail à ORTHEZ De 17HOO à 21HOO

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées chez DUMONT AUTOMOBILES à ORTHEZ

Prix de la main d'œuvre: 45 euros TTC.

## **ARTICLE 2P ASSURANCES**

Conforme au Règlement Standard FFSA.

#### ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1P Demandes d'Engagement- Inscriptions

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au 11ème RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ BEARN doit adresser au Secrétariat du Rallye, ASAC BASCO BEARNAIS, 1 Boulevard Aragon-64000 PAU (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le :

#### **VENDREDI 29 JUILLET 2011**

- 3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.
- 3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés à:

a) : Avec la publicité facultative des organisateurs : 450€b) : Sans la publicité facultative des organisateurs : 900€

c): Membres ASAC BASCO-BEARNAIS (pilote)

(à jour de cotisation ASA 2010) 410 €

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

#### ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

# 4.3P ASSISTANCE

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de <u>NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUES</u> laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

#### ARTICLE 5P PUBLICITE

La publicité obligatoire est :

-Plaques capot: Définie par additif

- Numéros : ADA LOCATION et DUMONT AUTOS

#### ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P Description

Le 11 ème RALLYE TOUT TERRAIN ORTHEZ BEARN représente un parcours de 225,150 Kms.

Il est divisé en 2 étapes, et 7 sections.

Il comporte 14 épreuves spéciales d'une longueur totale de 101,190 Kms.

Les épreuves spéciales sont: AUBIN, SALLESPISSE, LOUBIENG, RENTETSAC, SAINTE-SUZANNE, LANNEPLAA, BOUNOBRE.

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire-horaires »

#### 6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

Rappel: le nombre de passage par Epreuve Spéciale est limité à 3.

6.2.6p Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES à partir du Jeudi 4 août 2011 à 8 h 30. Chaque équipage recevra avec la remise des raad book deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances. Seuls les possesseurs de bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués. Fin des reconnaissances à 19HOO. Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens. Des contrôles de vitesse et bruit seront effectués sur les liaisons.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 5 Août 2011 si les conditions météo le permettent. Départ à 09h00 Place du Foirail à ORTHEZ. Pneus adaptés obligatoires.

## ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

# 7.2p Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.2.11p Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste: chasubles et badges indiquant la fonction.

#### 7.3.13p Pointage en avance:

- -Autorisation de pointage en avance sans pénalité au CH 31 (fin d'étape).
- -Autorisation de pointage en avance sans pénalité au CH 58 (fin rallye)
- 7.5.1p Respect de la route de course :

Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

lère infraction : 30 secondes 2ème infraction : Exclusion + 200 €

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

!!!!!! des « cordes » et extérieurs de virages peuvent être protégés par des obstacles « en dur ».

#### 7.5.17.1 P Abandons

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES doit signaler son abandon, le plus rapidement possible, au PC dont le numéro de téléphone est: 05.59.67.22.41

5

#### ARTICLE SPRECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.

# **ARTICLE 9P CLASSEMENTS**

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2011

# **ARTICLE 10P PRIX**

Selon tableau ci-dessous:

Championnat de France: T1A1- T1A2-T1A3- T1A4	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
	924	672	504	420	336
	6ème	7ème	Sème		
	252	168	84		
Challenge 2 roues motrices: T1A5 et T1A6		2ème	3ème	4ème	5ème
	924	672	462	294	168
Trophée rallye 4x4 : T2 et T18 voir remarque 1	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
	924	672	462	294	168
PRIX CLASSES voir remarque 2	1er	2ème	3ème		
	105	84	63		
	·	·			

1 -Pour tenir compte des exigences de la réglementation techniques plus contraignante pour les T2 que pour les T1B il sera appliqué un coefficient de 1 pour les T2 et 0,75 pour les T1B.

Exemple : si un T2 fini 1er du trophée des 4x4 le prix concernant le groupe sera 924€x1=924€, si c'est un T18 qui fini 1er du trophée des 4x4 le prix concernant le groupe sera alors de 924€x0,75=693€ Il ne sera pas tenu compte de ces coefficients pour l'attribution des prix relatifs aux classes.

2- Les classes primées sont: T1A/1 - T1A/2- T1A/3- T1A/5- T1A/6- T2/1 - T2/2- T2/D- T1B/1 - T18/2

Chaque récipiendaire d'un prix en espèces se verra remettre une coupe. Une équipe de commissaires sera récompensée par la remise d'une coupe.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 7 AOUT 20101 à 18H30 à la Salle des Fêtes de Sainte-Suzanne.

